



Saint-Colomban
la nature habitée

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE LA RIVIÈRE-DU-NORD
VILLE DE SAINT-COLOMBAN**

AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT NUMÉRO 2004

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par la soussignée, Me Stéphanie Parent, greffière, de la susdite Ville, que lors de la séance ordinaire du 10 mai 2016, le Conseil municipal a adopté le règlement suivant:

- ✓ Règlement d'emprunt numéro 2004 décrétant des travaux de mise à niveau du système d'écoulement pluvial sur le réseau routier local et autorisant un emprunt de quatre millions trois cent trente mille dollars (4 330 00 \$) nécessaire à cette fin;

Le règlement numéro 2004 a reçu l'approbation du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire le 16 août 2016 et est entré en vigueur le même jour.

Ce règlement peut être consulté aux bureaux de la Ville situés au 330, montée de l'Église, Saint-Colomban, durant les heures d'ouverture, soit du lundi au jeudi de 8 h à 12 h et 13 h à 17 h et le vendredi de 7 h 30 à 12 h et sur le site internet à l'adresse suivante:

www.st-colomban.qc.ca

DONNÉ À SAINT-COLOMBAN, CE DIX-NEUVIÈME JOUR DU MOIS D'AOÛT DE L'AN DEUX MILLE SEIZE.

Me Stéphanie Parent
Greffière
sparent@st-colomban.qc.ca

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussignée, Me Stéphanie Parent, greffière, de la Ville de Saint-Colomban, certifie sous mon serment d'office avoir publié le 19 août 2016 l'avis public ci-joint, en affichant une copie au bureau de la Ville et en publiant une copie dans le journal « *Le Mirabel* » édition du 19 août 2016.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat ce dix-neuvième jour du mois d'août de l'an deux mille seize.

Me Stéphanie Parent
Greffière
sparent@st-colomban.qc.ca